

## Notice d'inscription PROMO 2017-2018

### Institut de Formation Aide-Soignant Plateforme GRETA Parcours Modulaire post BAC Professionnel A.S.S.P

#### Lycée La Fourragère Rue Louis Reybaud 13012 Marseille

**30 places réservées aux titulaires\* du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (Option structure ou option domicile)**

\* Les élèves en classe de terminale A.S.S.P peuvent s'inscrire. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Informations concernant la rentrée de Novembre 2017

**Début des inscriptions : 12 juin 2017**

Retrait des dossiers à l'accueil Lycée La Fourragère

Ou à télécharger sur [www.gretanet.com](http://www.gretanet.com) page d'accueil GRETA Marseille Méditerranée

Sur demande par mail : [jennifer.olivier@ac-aix-marseille.fr](mailto:jennifer.olivier@ac-aix-marseille.fr) ou [carine.amphoux@ac-aix-marseille.fr](mailto:carine.amphoux@ac-aix-marseille.fr)

**Clôture des inscriptions : 29 septembre 2017**

Le dépôt des dossiers complets se fait sur RDV au 04 91 18 41 46:

Uniquement les lundis 19 – 26 juin 2017 de 9h à 16h30 au Greta La Fourragère

Lundi – mardi – jeudi – vendredi du mois de septembre 2017 de 9h à 16h30 .

Durant la période de juillet et août 2017 les candidats enverront leur dossier par courrier postal qui sera suivi d'un RDV en septembre 2017 pour inscription définitive et paiement des 30.00€.

Frais d'inscription = 30 euros (non remboursables si désistement ou échec)

Le règlement des 30.00€ doit se faire lors du RDV fixé par le Greta ne pas envoyer ni de chèque, ni d'espèce par la poste.

Entretiens de sélection *	<b>Du 16 au 19 octobre 2017</b>	<b>Bureau GRETA Lycée La Fourragère</b>
Affichage des résultats	<b>24 octobre 2017 à 14h00</b>	
Début de formation	<b>Pré rentrée le 20 novembre 2017 de 8h30 à 17h30 Rentrée le 27 novembre 2017</b>	
Fin de formation	<b>5 juillet 2018</b>	

\* en s'inscrivant au concours les candidats prennent connaissance des dates des entretiens de sélection ils devront se rendre disponibles pour y participer.

Coût de la formation : prise en charge par le Conseil Régional / Pole Emploi

# **DESCRIPTIF DE LA FORMATION**

## **Rythme de la formation :**

Le programme modulaire réglementaire comprend 3 modules et 12 semaines de stages cliniques, soit un minimum de **735 heures de formation** :

- **315 heures** d'enseignement théorique et pratique :  
Module 2 : L'état clinique d'une personne  
Module 3 : Les soins  
Module 5 : Relation-communication
- **455 heures** de stages pratiques dans les structures sanitaires ou médico-sociales des Bouches du Rhône (Marseille et communes environnantes) :  
2 stages de 5 semaines et 1 stage de 6 semaines.

Le détail de la formation dispensée sera présenté en début de formation.

## **Evaluation et obtention du diplôme d'état d'aide-soignant :**

Chaque module de formation donne lieu à une évaluation.

Différents types d'évaluation peuvent être organisés :

Épreuve écrite, orale, pratique ou de mise en situation professionnelle.

L'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant dépend des notes obtenues lors des épreuves d'évaluation théoriques et pratiques.

Une épreuve de rattrapage est organisée avant la fin de la scolarité pour chaque module non validé.

## **La présence aux cours, stages, travaux pratiques et dirigés est obligatoire.**

Pour valider le DEAS, l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est obligatoire. Le coût de cette formation est pris en charge par le Greta dans le cadre du financement du Conseil Régional / Pole Emploi, le coût de l'AFSGSU n'est pas à la charge de l'étudiant.

## **Conditions d'admission :**

### **La sélection :**

**Les candidats sont sélectionnés en 2 phases :**

- **1<sup>ère</sup> phase** : Le dossier

Le candidat doit déposer un dossier complet qui comporte :

- Le dossier de candidature : conditions d'admission et fiche de renseignements (téléchargeables sur le site du GRETA)
- Un Curriculum Vitae avec photocopie des diplômes ou attestations mentionnés
- Une lettre de motivation manuscrite
- La copie du dossier scolaire (bulletins scolaires des 3 années de bac pro ASSP et livret de PFMP) avec les résultats et les appréciations
- La copie certifiée conforme<sup>1</sup> du diplôme du Baccalauréat ASSP
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- 2 enveloppes « lettre suivie » libellées à votre adresse et timbrées au tarif en vigueur

**A noter : Le bulletin du 2<sup>ème</sup> semestre ou 3<sup>ème</sup> trimestre de Terminale, l'évaluation de la PFMP 6 et le relevé de notes du Bac avec la décision d'admission du jury doivent être impérativement adressés à l'IFAS dès réception.**

**Aucune convocation à l'épreuve orale d'admissibilité ne pourra être effective si le dossier est incomplet**

<sup>1</sup> Le titulaire du baccalauréat mentionne sur la copie du diplôme « J'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original » date et signe

Une commission d'examen étudie les différentes pièces du dossier dans les conditions fixées par la réglementation.

Le candidat est informé par courrier du rejet ou de l'acceptation de sa candidature.

*La responsabilité du Greta n'est pas engagée en cas de retard ou de non distribution du courrier. Il appartient à chaque candidat de se renseigner s'il n'a pas reçu cette information à la date du jeudi 12 octobre 2017.*

➤ **2<sup>ème</sup> phase de sélection** : L'entretien

Le candidat dont le dossier a été retenu est convoqué à un entretien individuel. Il présente dans un premier temps son parcours. Ensuite, le jury engage un échange afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant et sa motivation.

➤ **Résultats** :

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Ce classement n'est valable que pour la promotion 2017 – 2018.

Les résultats des épreuves de sélection seront affichés à l'entrée du Lycée La Fourragère. Tous les candidats seront personnellement informés par écrit de leurs résultats. Si dans les dix jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

<p><b>Les candidats admissibles doivent adresser à l'IFAS un courrier de confirmation d'inscription au plus tard le 13/11/2017</b></p>
--

Lors de son entrée en formation, le candidat doit :

- Avoir **au moins 17 ans** à la date de son entrée en formation
- Produire :
- Le diplôme du Baccalauréat Accompagnement, Soins et Services à la Personne option structure ou domicile. *(Les élèves de la session de juillet 2017 devront présenter le relevé de notes du baccalauréat avec la décision d'admission du jury)*
- Un certificat médical « d'aptitude physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant » délivré par un médecin agréé par la DRJSCS (voir liste sur le site [www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr) : Santé Publique/Acteurs en santé/Emploi, Professions, Formations/Adeli-Enregistrement des professionnels de santé/ Liste des médecins agréés)
- Un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France *(A titre indicatif, la tuberculose; la Diphtérie, le Tétanos et la Poliomyélite; l'Hépatite B)*
- Une attestation des droits ouverts de sécurité sociale (et non une photocopie de votre carte vitale)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'élève lors des stages en milieu professionnel dans le cadre des études paramédicales (cette mention doit être précisée sur l'attestation)

**Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le candidat ne sera pas admis à suivre la formation.**

## **BOURSES SANITAIRE ET SOCIAL :**

**Pour vous informer vous pouvez consulter le site internet suivant :**

- Site internet : <http://www.regionpaca.fr/se-former/formation-sanitaire-et-sociale/je-fais-ma-demande-daide-individuelle/ma-demande-de-bourse.html>

Lors de l'entretien après réussite au concours pour confirmer votre inscription l'équipe du Greta vous expliquera les démarches pour faire la demande de bourse.

L'IFAS **réceptionnera** les dossiers de demandes d'aide individuelle régionale la semaine de la pré-rentrée du 20 novembre les **adressera** au Conseil Régional.

## Dossier de candidature 2017- 2018

**Institut de Formation Aide-Soignant –  
Plateforme GRETA PARCOURS MODULAIRE  
post BAC Professionnel ASSP**

**Lycée La Fourragère  
Rue Louis Reybaud  
13012 Marseille**

**30 places réservées aux titulaires du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (Option structure ou option domicile)**

**NOM :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

### **Documents à joindre au dossier de candidature :**

- Conditions d'admission et fiche de renseignements (ci-après)
- Un Curriculum Vitae avec photocopie des diplômes ou attestations mentionnés
- Une lettre de motivation manuscrite
- La copie du dossier scolaire (bulletins scolaires des 3 années de bac pro ASSP et livret de PFMP) avec les résultats et les appréciations
- La copie certifiée conforme du diplôme du Baccalauréat ASSP ou le relevé de notes du Baccalauréat pour la session de juin 2017
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- 2 enveloppes « Lettre suivie » libellées à votre adresse et timbrées au tarif en vigueur
- Autorisation du candidat à diffuser les résultats sur le site internet du Greta

**Le règlement des 30.00€ doit se faire lors du RDV fixé par le Greta ne pas envoyer ni de chèque, ni d'espèce par la poste.**

Date d'Accueil : \_\_\_\_\_

Informé par : \_\_\_\_\_

### Renseignements administratifs

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nom marital : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

#### ADRESSE :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### Fiche de renseignements pour la constitution du dossier de prise en charge

#### Situation actuelle

**DEMANDEUR d'EMPLOI :**                      oui                      non

Inscrit à Pôle Emploi.:                      oui                      non

**Depuis :**                                       +1an                       +2 ans

Nom de l'Agence : \_\_\_\_\_

Numéro d'identifiant : \_\_\_\_\_

Date d'Inscription : \_\_\_\_\_

Percevez-vous des Indemnités :              oui                       non

    ✓Pôle Emploi                                      oui                       non

    ✓RSA                                      oui                       non  Nom du Référent : \_\_\_\_\_

    ✓AGEPHIP                                      oui                       non

    ✓AUTRES                                      oui                       non

Inscrit dans une Mission Locale              oui                       non

Laquelle ?

**SALARIE :**                                      oui                      non

Coordonnées employeur :

Nom / Adresse / Téléphone / Mail

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_